

Décision

Générale

colonial

Décision n° No 406 Décision élevant M. Chabaud, commis des P. T. T. à la première classe de son emploi

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 décembre 1917

Numéro JO
n° 254 du 31/12/1917

Date du numéro
31 décembre 1917

VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 28 janvier 1911 organisant le personnel local des Postes et Télégraphes modifié par les arrêtés des 20 juillet 1914 et 28 décembre 1916

Vu le procès-verbal de la Commission de classement de ce personnel,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier, M. Chaubaud, commis de deuxième classe du cadre local des Postes et Télégraphes, est élevé à la première classe dion emploi pour compter du 1er janvier 1918. Art. 2... La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

geffriaud